



Loi sur la détention de graines de chanvre

Par **fabrice**, le **22/07/2011 à 12:29**

Bonjour, rnpourriez-vous m'indiquer s'il est autorisé par la loi de posséder des graines de chanvre ; sous quelles conditions ; et si je risque quelque chose car je n'ai rien trouvé sur le net . Ça reste flou ; rn A cause d'un pari stupide je me suis fait coincer a recevoir des graines chez moi et maintenant je suis convoquer devant le délégué du procureur . Qu'est-ce que je risque . Cordialement

Par **mimi493**, le **22/07/2011 à 13:47**

ça dépend quel chanvre.

Par **fabrice**, le **22/07/2011 à 14:19**

C 'est de la graine de cannabis

Par **mimi493**, le **22/07/2011 à 14:25**

Elles étaient plantées ? Il y a eu quoi de découvert en même temps que les graines ?

Par **fabrice**, le **22/07/2011** à **17:54**

Merci de BIEN LIRE le premier mess tout y est indiqué . Rien de plus . rn Les graines (5) avaient été commandées pour les manger ; cordialement